



Séance du conseil sans présence du public

Sainte-Julienne, vendredi 17 décembre 2021 – La municipalité de Sainte-Julienne annonce de nouvelles mesures préventives pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et du variant Omicron. Suite aux recommandations de la santé publique de limiter les rencontres, les prochaines séances du conseil se feront sans présence du public, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Pour la séance extraordinaire prévue le lundi 20 décembre pour l'adoption du budget 2022, les membres du conseil assisteront en présentiel.

Les séances seront webdiffusées en direct et disponibles en rediffusion sur le site Internet de la municipalité au <https://www.sainte-julienne.com/municipalite/seance-du-conseil/>

Par souci de transparence, les citoyens peuvent soumettre leurs questions au conseil municipal par courriel à municipalite@sainte-julienne.com. Le conseil répondra à un maximum de questions par séance.

Comment soumettre vos questions :

L'objet du courriel doit être : Question pour le conseil

Le citoyen doit s'identifier : Nom et adresse

Un maximum de deux questions par citoyen

Délai pour soumettre vos questions aux prochaines séances :

Séance du lundi 17 janvier 2022 : vendredi 7 janvier 2022 à midi

Séance du lundi 14 février 2022 : vendredi 4 février 2022 à midi

- 30 -

Source : Amélie Huneault
Chef des communications
amelie.huneault@sainte-julienne.com
450 831-2688, poste 7191 | www.sainte-julienne.com